

DECRET N° 2000-652 DU 29 DECEMBRE 2000

Autorisant Monsieur Sévérin ADJOVI à comparaître en qualité de témoin devant la juridiction du troisième cabinet d'instruction de Cotonou dans l'affaire n° 102/RI-99.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu l'Ordonnance n° 25/P.R./MJL du 07 août 1967 portant code de procédure pénale ;
- Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 décembre 2000 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est autorisé à comparaître devant la juridiction d'instruction du troisième cabinet de Cotonou pour y être entendu en qualité de témoin dans le dossier n° 102/RI-99. Ministère Public contre Emmanuel YOA, Lafia BIO KPO, Gandonou KODJA et autres pour détournement de deniers publics, complicité, recel de détournement de deniers publics etc...

Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des droits de l'Homme, est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de
l'Homme,

Joseph H. GNONLONFON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 1 JO 1.-